

Diplôme d'études en langue française DELF Pro B2

RS1690 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	100
Formacode(s)	15254
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL · SIRET : 18004306900012

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation, 1 à former et 3 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION SYLLABE	40857063800036	Organiser l'évaluation
CEFORA SARL	39871307300086	Organiser l'évaluation
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-St-Denis	—	Former et organiser l'évaluation
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE JULLIAN	19330023300031	Former
UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD (UBS)	19561718800600	Organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Reconnaissance d'un niveau de français (B2) harmonisé sur les niveaux du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) du Conseil de l'Europe)

Le DELF Pro B2 est un diplôme du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, validant une compétence à communiquer en français en contexte professionnel, correspondant au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Objectifs de l'habilitation/certification

Le DELF Pro B2 est un diplôme du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, validant une compétence à communiquer en français en contexte professionnel, correspondant au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

Descriptif général des compétences constituant la certification

Le DELF Pro repose sur des savoirs, des savoir-faire, des savoir être et des savoir apprendre, présents dans la compétence à communiquer langagièrement sur les plans linguistique, sociolinguistique et pragmatique en contexte professionnel. La mise en œuvre de cette compétence dans la réalisation d'activités langagières en contexte professionnel relève de la compréhension, l'expression, l'interaction et la médiation. Ce schéma a conditionné l'élaboration des examens au sein desquels sont systématiquement évaluées, pour chaque niveau, les quatre activités langagières, avec selon les niveaux une place plus ou moins importante accordée à l'interaction et à la médiation.

Le niveau B2 se caractérise par la capacité du locuteur à comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe ; à communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre ; à s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, à émettre un avis sur un sujet d'actualité et à exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

Public visé par la certification

Le DELF Pro B2 évalue les quatre compétences langagières dans le contexte général suivant : coordonner des projets professionnels, prendre des décisions et en faire part à ses interlocuteurs.

1 - Compréhension orale : comprendre deux documents enregistrés ayant trait à des situations courantes de la vie professionnelle.

Durée : 30 minutes / 25 points

2 - Compréhension des écrits : comprendre deux documents écrits ayant trait à des situations courantes en milieu professionnel.

Durée : 60 minutes / 25 points

3 - Production écrite : exprimer une prise de position argumentée dans un cadre formel.

Durée : 60 minutes / 25 points

4 - Production orale (épreuve individuelle avec un jury) : présenter et défendre un point de vue à partir d'un court document déclencheur.

Durée : 20 minutes / 25 points (30 minutes de préparation)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le diplôme DELF Pro B2 peut être proposé à tous les publics.

Extrait de l'arrêté ministériel du 17/07/2005, Art. 1er : « Les personnes de nationalité étrangère et les Français originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français peuvent se voir délivrer un diplôme d'études en langue française (DELF) ou un diplôme approfondi de langue française (DALF) qui leur sont réservés. »

Extrait de l'arrêté ministériel du 10/07/2009, Art. 2 : « Les niveaux A1, A2, B1 et B2 du DELF comportent une "option professionnelle", qui peut être proposée aux candidats désireux de faire valoir leur connaissance du français dans le cadre de leur activité professionnelle actuelle ou future. »

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1690/>